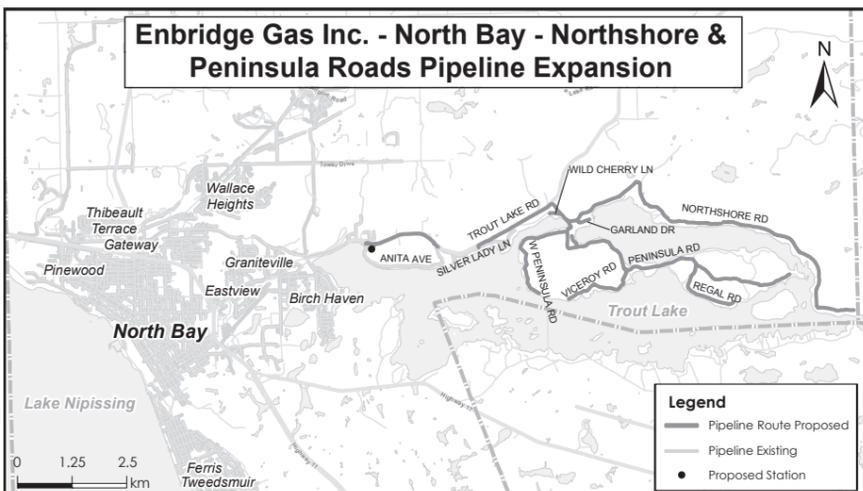


Enbridge Gas Inc. has applied to the Ontario Energy Board for approval to construct approximately 27 kilometres of natural gas pipelines and associated facilities to serve the area around Northshore Road and Peninsula Road, in the City of North Bay.

Learn more. Have your say.

If the application is approved, the proposed small diameter polyethylene natural gas pipeline will connect to Enbridge Gas Inc.'s existing distribution system on Trout Lake Road and Silver Lady Lane, and go east within road allowances to serve the area around Northshore Road and Peninsula Road. Other roads that are proposed to receive natural gas service include Trout Lake Road, Wild Cherry Lane, Garland Drive, West Peninsula Road, Viceroy Road and Regal Road. A new regulating station will be constructed at the corner of Anita Avenue and Trout Lake Road. A map of the proposed pipeline is provided below.



Enbridge Gas Inc. is also asking the Ontario Energy Board for approval to charge a System Expansion Surcharge of \$0.23 per m³ for a term of 40 years, to all new customers taking natural gas distribution service from the proposed pipeline. Enbridge Gas Inc. is also asking for approval to apply the System Expansion Surcharge of \$0.23 per m³ to any future extensions to the proposed pipeline.

Enbridge Gas Inc. is also asking the OEB to approve the form of agreement it offers to use their land for routing or construction of the proposed line.

THE ONTARIO ENERGY BOARD IS HOLDING A PUBLIC HEARING

The Ontario Energy Board (OEB) will hold a public hearing to consider the application filed by Enbridge Gas Inc. During the hearing, which could be an oral or written hearing, we will question Enbridge Gas Inc. on the case. We will also hear questions and arguments from participants (individuals, municipalities and others whose interests would be affected) that have registered to participate in the hearing (called intervenors). At the end of the hearing, the OEB will decide whether to approve the application.

As part of its review of this application, the OEB will assess Enbridge Gas Inc.'s compliance with the OEB's Environmental Guidelines for the Location, Construction and Operation of Hydrocarbon Pipelines and Facilities in Ontario.

The OEB advises Indigenous Communities that the OEB's process for this application may serve as a component of the Crown's duty to consult for this project.

The OEB is an independent and impartial public agency. We make decisions that serve the public interest. Our goal is to promote a financially viable and efficient energy sector that provides you with reliable energy services at a reasonable cost.

BE INFORMED AND HAVE YOUR SAY

You have the right to information regarding this application and to be involved in the process.

- You can review the application filed by Enbridge Gas Inc. on the OEB's website now.
- You can file a letter with your comments, which will be considered during the hearing.
- You can become an active participant (intervenor). As an intervenor, you can ask questions about Enbridge Gas' application and make arguments on whether the OEB should approve Enbridge Gas' request. Apply by **February 26, 2020** or the hearing will go ahead without you and you will not receive any further notice of the proceeding.
- At the end of the process, you can review the OEB's decision and its reasons on our website.

LEARN MORE

Our file number for this case is **EB-2019-0188**. To learn more about this hearing, find instructions on how to file letters or become an intervenor, or to access any document related to this case, please enter the file number **EB-2019-0188** on the OEB website:

www.oeb.ca/noticeltc. You can also phone our Public Information Office at 1-877-632-2727 with any questions.

ORAL VS. WRITTEN HEARINGS

There are two types of OEB hearings – oral and written. The OEB will determine at a later date whether to proceed by way of a written or oral hearing. If you think an oral hearing is needed, you can write to the OEB to explain why by **February 26, 2020**.

PRIVACY

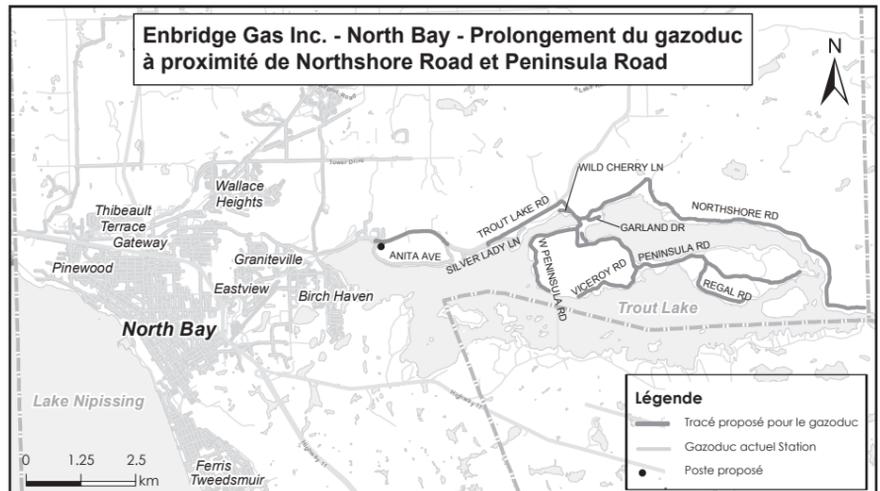
If you write a letter of comment, your name and the content of your letter will be put on the public record and the OEB website. However, your personal telephone number, home address and email address will be removed. If you are a business, all your information will remain public. If you apply to become an intervenor, all information will be public.

This hearing will be held under sections 36, 90(1) and 97 of the Ontario Energy Board Act, 1998, S.O. 1998, c.15 (Schedule B).

Enbridge Gas Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'obtenir l'autorisation de construire des gazoducs de 27 kilomètres environ ainsi que des installations connexes pour desservir la zone à proximité de Northshore Road et de Peninsula Road, à la ville de North Bay.

Renseignez-vous. Donnez votre avis.

Si la demande est approuvée, le gazoduc en polyéthylène de petit diamètre proposé se raccordera au réseau de distribution actuel d'Enbridge Gas Inc. situé à Trout Lake Road et Silver Lady Lane, et acheminera le gaz vers l'est sur des réserves routières pour desservir la zone à proximité de Northshore Road et de Peninsula Road. Trout Lake Road, Wild Cherry Lane, Garland Drive, West Peninsula Road, Viceroy Road et Regal Road sont d'autres routes qui ont été proposées pour le service de gaz naturel. Un nouveau poste de régularisation sera construit au coin de Anita Avenue et Trout Lake Road. Une carte du projet de gazoduc est fournie ci-dessous.



Enbridge Gas Inc. demande également à la Commission de l'énergie de l'Ontario l'autorisation de facturer un supplément pour le prolongement du réseau de 0,23 dollar par m³ pour une durée de 40 ans à tous les nouveaux clients du service de distribution de gaz naturel dérivant de ces gazoducs. Enbridge Gas Inc. demande également l'autorisation de facturer un supplément pour le prolongement du réseau de 0,23 dollar par m³ pour tout projet futur de prolongement du gazoduc proposé.

Enbridge Gas Inc. demande également à la CEO d'approuver la forme de l'entente qu'elle propose afin d'utiliser leurs terres pour le tracé ou la construction de la ligne de transport proposée.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la requête de Enbridge Gas Inc. Dans le cadre de cette audience (écrite ou orale), nous demanderons à Enbridge Gas Inc. de justifier la nécessité de ce changement. Nous écouterons également les questions et les arguments des participants (les particuliers, les municipalités et toute autre partie dont les intérêts sont concernés) qui se sont inscrits pour prendre part à l'audience (appelés « intervenants »). À l'issue de l'audience, la CEO prendra sa décision quant à l'approbation de la demande.

Dans le cadre de cette demande, la CEO évaluera le respect de ses directives en matière d'environnement par Enbridge Gas Inc., en ce qui concerne l'emplacement, la construction et l'exploitation des gazoducs et des installations d'hydrocarbures en Ontario.

La CEO informe les communautés autochtones que le traitement de cette demande pourrait constituer une composante de l'obligation de la Couronne en matière de consultation pour ce projet.

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la requête déposée par Enbridge Gas Inc. sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer activement au processus (à titre d'intervenant). En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la demande d'Enbridge Gas et présenter des raisons pour lesquelles la CEO devrait approuver la demande d'Enbridge Gas. Inscrivez-vous au plus tard le **26 février 2020**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de ce dossier.
- Vous pourrez examiner la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

EN SAVOIR PLUS

Le numéro de référence de ce dossier est **EB-2019-0188**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre ou pour participer en tant qu'intervenant, ou encore pour consulter les documents relatifs à ce dossier, veuillez entrer le numéro de référence **EB-2019-0188** sur le site Web de la CEO : **www.oeb.ca/fr/participez/applications/requetes-tarifaires-en-cours**. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre Bureau d'information du public au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. La CEO décidera ultérieurement de traiter l'affaire par voie d'audience orale ou écrite. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez justifier votre demande par écrit à la CEO avant le **26 février 2020**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu des articles 36, 90(1) et 97 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).

